

LE TEMPS

Justice internationale Jeudi 4 juillet 2013

«Les acquittements du TPIY me choquent»

Par Luis Lema

Carla del Ponte: «Je suis choquée par les acquittements prononcés par le tribunal sur l'ex-Yougoslavie» L'ex-procureure Carla Del Ponte estime «injustifiées» les récentes décisions du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie. Certains craignent un changement de jurisprudence

Carla Del Ponte se dit «choquée». L'ancienne procureure générale du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY) est pour le moins sceptique face à des verdicts récents de ce même tribunal qui ont signifié l'acquittement de hauts responsables, inculpés pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis lors des conflits yougoslaves, dans les années 1990. «Cela provoque des dommages d'autant plus importants que rien ne justifie ce recul», assure-t-elle au Temps.

Cette série de décisions a notamment innocenté le général croate Ante Gotovina, le général serbe Momcilo Perisic, ainsi que l'ex-patron des services secrets serbes Jovica Stanisic. Alors que ces hauts responsables avaient été lourdement condamnés en première instance, la Chambre d'appel du TPIY, présidée par le juge israélo-américain Theodor Meron, a formulé des avis contraires, provoquant une bonne dose d'émoi dans les milieux de la justice internationale. En substance, les juges de la Chambre d'appel ont majoritairement été d'avis qu'il fallait démontrer une «intention directe» de commettre des crimes de la part des responsables civils ou militaires. Alors que des centaines de pages composaient les dossiers patiemment établis pendant plusieurs années, quelques paragraphes ont parfois été suffisants pour casser les premières décisions et libérer les inculpés (LT du 26.06.2013).

«C'est un changement de la jurisprudence. Et cela me choque, insiste Carla Del Ponte. La notion de command responsibility («responsabilité hiérarchique») a été pratiquement jetée aux oubliettes avec ces décisions. A quoi peuvent donc bien servir encore des tribunaux internationaux si les hauts responsables civils et militaires ne risquent plus d'être inquiétés?» A l'origine, l'objectif poursuivi lors de la création de ce type de tribunaux internationaux (il en existe aussi pour le Rwanda, la Somalie et le Liban) était précisément d'aller «chercher» les principaux responsables des crimes, se substituant à des appareils de justice nationaux peu équipés, et malmenés par les conflits que les pays venaient de traverser. «S'il s'agit de se concentrer exclusivement sur les exécutants des ordres, les justices nationales peuvent parfaitement assumer ces tâches seules», souligne l'ancienne procureure générale du TPIY.

Le rôle apparemment joué par Theodor Meron dans ce revirement fait aujourd'hui l'objet de beaucoup de spéculations. Dans des documents révélés par WikiLeaks, le juge, en 2003, tentait de convaincre un ambassadeur américain de mettre à la porte Carla Del Ponte, dont les manières ne lui plaisaient pas. Plus récemment, un juge du TPIY, le Danois Frederik Harhoff, a mis lui aussi en avant le mélange des genres dont se rendrait coupable un Theodor Meron prompt à faire intervenir la politique là où ne devraient théoriquement régner que des questions de droit. Le juge danois suggérait que ce revirement était le fruit de pressions exercées par les états-majors de certains pays «importants», à savoir les Etats-Unis et Israël.

Polonais d'origine, devenu citoyen israélien puis américain, Theodor Meron est bien connu à Genève. Il a exercé en tant qu'ambassadeur d'Israël au Palais des Nations mais aussi comme professeur au sein de l'Institut de hautes études internationales. Cet homme, aujourd'hui âgé de 83 ans, est d'ordinaire

décrit comme très soucieux de la réussite de sa carrière. Le Comité international de la Croix-Rouge a recours à ses services pour diriger notamment un séminaire annuel sur le droit international humanitaire, organisé à l'Université de New York. La France lui a délivré la Légion d'honneur.

Président du TPIY, Theodor Meron a aussi pris la tête du «Mécanisme international» qui va assurer les «fonctions résiduelles» pour les tribunaux pénaux internationaux. En clair, alors que ces tribunaux vont bientôt fermer, il s'agira pour Theodor Meron de mettre la clé sous le paillason. «A ce titre, cet homme âgé va continuer de faire la pluie et le beau temps», s'exclame une source qui connaît bien le fonctionnement du tribunal, mais qui ne veut pas voir apparaître son nom. «Ce juge a déjà un pouvoir disproportionné en tant que président de la Cour d'appel. Son prestige et sa nationalité américaine font en outre que tout le monde le craint. Et pour couronner le tout, c'est lui qui va nommer les juges qui participeront au «Mécanisme». Son pouvoir est aujourd'hui pratiquement absolu.»

Sans entrer dans le fond de la polémique sur les intentions réelles du juge, les organisations de défense des droits de l'homme se disent «extrêmement préoccupées» parce qu'elles ressentent, elles aussi, comme un coup porté à la difficile construction de la justice internationale. «En somme, ce que le TPIY lance aujourd'hui comme message aux responsables de l'armée, c'est: «Ne vous préoccupez pas des crimes qui sont commis sous vos ordres, mais prenez soin d'effacer les traces qui pourraient vous lier à eux», affirme Param-Preet Singh, responsable au programme Justice internationale au sein de Human Rights Watch.

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA